



# *Municipalité de Saint-Claude*

295, Route de l'Église, Saint-Claude (QC) J0B 2N0

---

Le 24 octobre 2024

À la séance extraordinaire statutaire tenue dûment convoquée le 7 octobre 2024 pour y être tenue le jeudi 24 octobre à 20h au Centre Aux Quatre Vents, 563, rang 7 Saint-Claude.

À cette séance du conseil et à laquelle étaient présents :

**Présences :** M. Hervé Provencher, Maire

Mme Nicole Caron, conseillère district 1  
M. Étienne Hudon-Gagnon, conseiller district 2  
M. Yves Gagnon, conseiller district 3  
M. Marco Scrosati, conseiller district 4  
M. Yvon Therrien, conseiller district 5  
Mme Lucie Coderre, conseillère district 6

La directrice générale et la greffière-trésorière, France Lavertu, est aussi présente.

Le maire ne vote jamais à moins d'être obligé (égalité de vote).

## **CONSTAT DE QUORUM**

Le quorum du conseil ayant été constaté par le maire, la séance est déclarée ouverte.

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE - MOT DE BIENVENUE**

Monsieur le maire, Hervé Provencher, souhaite la bienvenue à tous.

## **CONFIRMATION DE LA CONVOCATION**

Les membres du conseil confirment qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation pour cette séance extraordinaire selon les délais légaux ainsi que tous les documents relatifs à cette séance.

Un avis public (non obligatoire) a été affiché le 8 octobre dernier et publié dans le journal info municipal d'octobre 2024.

## **PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **ORDRE DU JOUR SEANCE EXTRAORDINAIRE 24 octobre 2024**

Confirmation de la convocation séance extraordinaire

1. Ordre du jour
2. Règlement d'emprunt no 2024-341 **DECRETANT UN EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT**
3. Avis de motion
4. Dépôt de la présentation du règlement
5. Étapes et procédures
6. Période de questions
7. Levée de la séance

Les délibérations et la période de questions lors de la séance porteront exclusivement sur le règlement d'emprunt.

## **2024-10-11 ORDRE DU JOUR SPÉCIAL**

Il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu que l'ordre du jour de la séance extraordinaire soit accepté tel que proposé.

**ADOPTION : 6 POUR**

### **RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 2024-341 DECRETANT UN EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT**

**AVIS DE MOTION** : est par les présentes donné par la conseillère Lucie Coderre, qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera soumis pour adoption, le **RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-341 DECRETANT UN EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT POUR UNE DEPENSE DE 1 145 424\$ ET UN EMPRUNT DE 795 424\$.**

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), une copie du projet de *Règlement numéro 204-341* est déposée lors de la séance et est jointe en annexe au présent avis.

Dispense de lecture du règlement est donnée et le projet est remis à tous les membres du conseil dans les délais requis.

### **DEPOT PROJET DE RÈGLEMENT 2024-338**

La directrice générale présente et dépose le projet de règlement numéro 2024-341 décrétant un emprunt pour la construction d'un bâtiment pour une dépense de 1 145 424\$ et un emprunt de 795 424\$.

### **ÉTAPES ET PROCÉDURES**

Étapes du règlement d'emprunt - financement du projet montant, durée, période d'acceptation (OCTOBRE-NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2024)

- ▶ Avis motion-présentation du projet (24 octobre)
- ▶ Adoption règlement emprunt (4 novembre)
- ▶ Avis public annonçant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter (5 novembre)
- ▶ Période d'enregistrement (tenu de registre),
  - 2 jours (20 et 21 novembre)
  - Sans interruption de 9h à 19h
  - 113 signatures requises pour demander la tenue d'un scrutin référendaire
- ▶ Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement. (2 décembre)
  - Décision pertinente en cas de demande de scrutin référendaire
- ▶ Transmission aux affaires municipales (décembre)

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

Aucune question.

**LEVÉE DE LA SÉANCE** : est donnée par le conseiller Marco Scrosati.

**HEURES** : 20 heures et 06 minutes.

### **APPROBATION DES RÉSOLUTIONS**

« Je soussigné, Hervé Provencher, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* ».

---

Hervé Provencher  
Maire

---

France Lavertu  
Directrice générale  
et greffière-trésorière